



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 juillet 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 07 15 -11- SCOLAIRE - Participations scolaires –
Année scolaire 2023-2024

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 05/07/2024
En exercice : 33	
Présents : 25	Affichage de la convocation : 09/07/2024
Pouvoirs : 05	
Votants : 30	Affichage du compte rendu : 16/07/2024
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Olivier DEROZARD, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Gerbert RAMBAUD, Sébastien BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aurélien DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte RECHENMOREAU.	
Absents ayant remis pouvoir :	
M Stéphane GILLET Donne pouvoir à Mme Aline Durand Mme Danielle CHARVOLIN donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER Mme Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à Mme Sandrine ARNAUD	
Absents ou excusés :	
Mme Chantal BERTHILLON M Jean-Pierre NEMOZ M Joao DA ROCHA	

Mme Fatima FERNI est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions du code de l'éducation, « lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ».

Il appartient alors au Conseil municipal de fixer le montant de la participation scolaire pour les enfants scolarisés hors de leur commune d'origine et ayant fait l'objet d'une dérogation pour l'année scolaire 2023-2024.

Suite à la réunion intercommunale, la participation est fixée à :

Enfants accueillis en école maternelle	584 euros - pour mémoire en 2023, 573 euros
Enfants accueillis en école élémentaire	293 euros - pour mémoire en 2023, 287euros

Des conventions devront intervenir en fonction des effectifs concernés avec les communes de Brignais, Brindas, Brussieu, Chaponost, Charbonnières-les Bains, Craponne, Francheville, Grézieu-la-Varenne, Marcy- l'Etoile, Messimy, Pollionnay, Soucieu en Jarrest, Saint-Genis-Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Sainte-Consorce, Sainte Foy-lès-Lyon, Tassin-la-Demi-Lune, Thurins et Yzeron.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.212-8 et R.212-21

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

**30 suffrages exprimés : 30 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

- ACCEPTÉ** les tarifs de participations proposés pour l'année scolaire 2023-2024 :
- 584 euros pour les enfants de maternelle
- 293 euros pour les enfants de primaire ;
- DIT QUE** ce montant est divisé par deux en cas de garde alternée sur deux communes différentes et sous réserve d'un accord préalable entre communes sur cette répartition :
- 292 € pour les enfants de maternelle
- 146,50 € pour les enfants de primaire ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les communes concernées.
- DIT QUE** cette contribution est obligatoire dans les cas énoncés dans l'article R.212-21 du code de l'Éducation et sera inscrite au budget 2024.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
17.07.24
et de la publication en mairie le
17.07.24

La secrétaire
Fatima FERNI

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n° 2024 07 15-11 SCOLAIRES- Participations scolaires
Année scolaire 2023-2024

Date de décision: 15/07/2024

Date de réception de l'accusé 17/07/2024
de réception :

Numéro de l'acte : 2024071511_11

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20240715-2024071511_11-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .1

Domaines de competences par themes
Enseignement

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

Nom du fichier : 11-SCOLAIRE - Participations scolaires – Année scolaire 2023-2024.pdf (99_DE-069-200047785-20240715-2024071511_11-DE-1-1_1.pdf)